



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Radio France

Question écrite n° 33549

Texte de la question

M. Michel Ménard alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des antennes locales de FIP. À la fin du mois de juillet, la direction de Radio-France annonçait une réduction du temps d'antenne local pour les stations de Nantes, Bordeaux et Strasbourg, passant de 12 heures à 4 heures quotidiennes. Les auditeurs et les partenaires culturels de ces trois villes s'en sont émus, dénonçant les conséquences de cette réduction sur l'information culturelle de proximité, le maintien des structures, la diversité des pratiques. Depuis la mobilisation n'a cessé de croître : la pétition a été signée par plus de 10 000 auditeurs, des débats, des concerts de soutien ont été organisés. La presse s'est fait l'écho de cette mobilisation, les élus ont réagi, et récemment, le personnel de FIP a décidé de faire grève. Face à cela, seuls quatre créneaux d'une minute ont été dégagés par la direction. Et l'argument selon lequel les informations locales seraient reprises sur l'antenne nationale et sur Internet ne convainc toujours pas. Déjà pénalisée par la réforme du financement, la radio publique doit être soutenue dans sa mission de service public de proximité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir agir pour que FIP garde sa vocation d'information culturelle de proximité et maintienne les temps d'antenne locaux à Nantes, Bordeaux et Strasbourg.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2006-2009 signé le 21 décembre 2006 entre l'État et Radio France, précise que FIP est avant tout une chaîne musicale. La musique occupe de ce fait plus de 90 % de son temps d'antenne. Depuis le 3 novembre 2008, FIP a mis en place une nouvelle grille de programmes. Sa diffusion sur de nouvelles fréquences en FM, sur Internet et sur le réseau numérique terrestre offre en effet à la chaîne de nouvelles perspectives de développement dans un contexte de forte évolution du secteur. Afin de tenir compte de cette nouvelle réalité, deux nouvelles tranches de programmes ont été créées : de 16 heures à 20 heures, une spécialement dédiée à l'information culturelle locale ; de 11 heures à 13 heures, une autre consacrée à la vie culturelle et associative. Le nombre d'animations dédiées à l'information culturelle de proximité ne subit aucune baisse sur les villes de Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Par ailleurs, la diffusion quotidienne sur le réseau national, par les trois équipes FIP en régions, de quatre informations culturelles locales et régionales a été mise en place. Tous les emplois sont maintenus dans les équipes de Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Enfin, il est rappelé que la vocation de chaîne locale revient à France Bleu.

Données clés

Auteur : [M. Michel Ménard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33549

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9139

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2804